



Affiché le 13/04/2023

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Avenant n°1 au marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 3 réception et valorisation des déchets dits encombrants »**

**Décision n° 23 04 10**

*L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis, Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Cyril Piazza, Madame Christine Beille-Toursher par Monsieur Christian Dragoni, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Nicole Colombo par Madame Michèle Maurel, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Germaine Millo par Madame Béatrice Ellul.

**Absents :** Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde

*Monsieur Gérard De Zordo a été nommé secrétaire de séance*

**Considérant** que le marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 3 réception et valorisation des déchets dits encombrants » a été attribué par délibération n°21 09 21 du 30 septembre 2021 à l'entreprise Enso (Contes),

**Considérant** que ce marché a été attribué sans minimum et sans maximum pour une durée d'un an reconductible trois fois,

**Considérant** que, dans son mémoire technique (page 11), l'entreprise proposait de traiter la fraction incinérable du flux tout-venant à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) Arianéo de Nice,

**Considérant** que, suite au démarrage des travaux de revamping de l'UVE Arianéo, les capacités d'incinération de cette dernière sont réduites et réservées au traitement des ordures ménagères résiduelles,

**Considérant** que l'entreprise propose comme solution transitoire de traiter la fraction incinérable du flux tout-venant par les UVE suédoises et ce jusqu'à la fin des travaux de rénovation de l'UVE Arianéo,

**Considérant** que, le titulaire a notamment fourni à la collectivité la copie de la notification autorisant le transfert transfrontalier de ces déchets en fret ferroviaire via la gare de Fos,

**Vu** l'article 2.6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) de ce marché qui rend possible la modification de la filière de tri proposée par l'entreprise Enso lors de l'attribution du marché,

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, propose d'acter par avenant n°1 ce changement de filière de tri pour la fraction incinérable du flux tout-venant.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** l'avenant 1 du marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 3 réception et valorisation des déchets dits encombrants » modifiant le changement de filière de tri pour la fraction incinérable du flux tout-venant,

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 30*

*Nombre de présents : 21*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstentions: /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
G. DE ZORDO**



**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**



55 bis RD 2204  
06440 BLAUS SC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FOS  
31/03/2023